

Contribution annuelle par élève :

COLLEGE		LYCEE	
SEGPA	STEP	Métiers tertiaires (Accueil/ Commerce / Vente /Agora / 3 ^{ème} Prépa-Métiers)	Métiers productions (IMTB/ MNB/CIEL) Prépa-Métiers
1 366€	1 427€	1 366€	1384€

- Pour les apprentis : 100€ pour préparation du dossier de candidature
- Pour les 3^{ème} Prépa-Métiers : 100€ pour participation annuelle aux activités sportives (non inclus dans la contribution annuelle)
- Pour la classe de CAP IMTB : une caisse à outils est facturée au prix de 400€ sur 2 ans (200€/an), elle est remise à l'élève à la fin de la scolarité.

Cotisations obligatoires : (non inclus dans la contribution annuelle)

- DDEC /UGSEL : **89€**

Elles sont obligatoires et reversées à différents organismes : DDEC/UDOGEC (Direction Départementale de l'Enseignement catholique / Union Départementale des Organismes de Gestion de l'Enseignement Catholique) - UGSEL (Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre).

Cotisation APEL/UDAPEL (facultative)

- APEL / UDAPEL : **25 €** par an

Cette association représente les parents des Écoles, votre adhésion, facultative, est vivement recommandée. Les sommes récoltées participent au financement de projets de classe.

Réductions tarifaires pour les fratries

Les parents qui inscrivent plusieurs enfants dans l'établissement, ou les établissements gérés par un OGEC, bénéficient d'une réduction :

- 10% pour le 2^{ème} enfant, 15% pour le 3^{ème} enfant, 20% pour le 4^{ème} enfant et les suivants

Escompte de 5 % pour **règlement de la totalité de la scolarité** annuelle au 31 octobre au plus tard

Le règlement de la scolarité se fait de plusieurs manières :

- Prélèvements sur 10 mois à partir du mois d'octobre
- Chèques 3 fois : 15/10 - 15/01 - 15/04
- CB (Via Ecole directe) ou en espèces à l'établissement.

L'Etablissement est habilité à recevoir la bourse des élèves bénéficiaires. Le montant de la bourse est déduit des frais de scolarité.

Droit d'inscription 250€

Ils sont demandés lors du dépôt du dossier d'inscription.

Le paiement se fait par CB en ligne à l'inscription (possible de régler par chèque ou espèces également).

L'acompte est déduit de la facture de septembre.

Pour une réinscription le montant à régler est de 150€ avant le 15 juillet 2026.

Restauration

	FORMULE 1	FORMULE 2	FORMULE 3
CONTENU	Entrée, plat, laitage, dessert	Plat chaud + un périphérique (entrée, laitage ou dessert)	Plat chaud
TARIF (à titre indicatif)	7,60€	6 €	5,10 €

Pass'Région (Accordé aux élèves de 3^e Prépa métiers- CAP et BAC PRO par le Conseil Régional)

Il offre aux élèves plusieurs possibilités d'utilisation, notamment :

- participation à l'achat de livres loisir
- bourse d'équipement pour les classes de CAP 1^{ère} année, 2^{nde} et 1^{ère} bac pro
- cinéma,
- activités sportives
- spectacle etc.

Carte Tattoo (Accordée aux élèves des classes STEP et SEGPA par le Conseil Départemental)

Elle offre des réductions sur des activités sportives et culturelles.

Pour le **Pass' Région** et la **Carte Tattoo** il faut faire une demande dès le mois de juin sur le site de la région : <https://jeunes.auvergnerrhonealpes.fr/> et le site du département : www.isere.fr

Bourses : L'Etablissement est habilité à recevoir des élèves boursiers. Le montant de la bourse est déduit des frais de scolarité.